



Séance du 30/01/2008

## Compte rendu Réunion du Conseil Communautaire

L'an deux mille huit et le trente janvier, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur René JEANNOT.

Membres en exercice : 37

**Etaient présents** : MM BASCHIOU J.Claude - BERNARD-BERTRAND Enry – CHALLEGARD Incarnation - COULOMB Diane – DELLA-SANTINA André - DELMAS Guy - FABRY Nathalie - FLAUGERE Yvette - GENIALE Noël - JEANNOT René - JOURDAN Daniel - NOYER Marielle - PLANELLES Jean - ROSSO Léopold - RUIZ Gilbert - SAUVAIRE Bernard - SOLEYROL Jeanine - SPALMA Jean - TOPIE Lucien –

**Absents ayant donné pouvoir** : MM CATHALA Philippe pour JEANNOT René - CECCOTTI Michel pour BASCHIOU Jean-Claude – CLAVEL Christian pour FLAUGERE Yvette - FANTON Bernard pour RUIZ Gilbert - FELINE Thierry pour JOURDAN Daniel – FONTANET Yves pour BERNARD-BERTRAND Enry - MOURRUT Etienne pour ROSSO Léopold – PERDRIZET Henri pour SOLEYROL Jeanine

**Absents** : MM ARMAN Jean-François - BENEZET Eliane – GALOFFRE Yves – GREZOUX Pierre – GROS Christine - MERLY Marie-Anne – PARASMO Philippe - PARODY Jean-Louis - PAYAN Nadia - ROSIER-DUFOND Jacques -

Secrétaire de séance : Mme Nathalie FABRY



### **Décisions du Président**

Monsieur Le PRESIDENT donne lecture des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil Communautaire.

## FINANCES

### **1. Débat d'orientation budgétaire :**

En application de la loi n°82-213 du 02 mars 1982, le Conseil Communautaire a discuté des orientations budgétaires qui seront affichées dans les budgets primitifs et annexes et s'est exprimé sur la stratégie financière et la politique d'investissement de la Communauté de Communes.

## MAISON DE L'EMPLOI

### **2. Protocole d'accord du PLIE du Pays Vidourle Camargue 2008-2012 :**

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) propose à chacun de ses bénéficiaires un accompagnement renforcé et individualisé réalisé par des référents de parcours et développe un programme local d'actions en faveur de ceux qui sont le plus éloignés de l'emploi.

Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité le nouveau protocole d'accord du PLIE des cantons sud gardois 2008-2013.

## ENVIRONNEMENT

### **3. Avis sur le projet de périmètre du réseau européen Natura 2000 en mer :**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'émettre un avis défavorable au projet de périmètre des sites en mer NATURA 2000.

#### 4. Surtaxes 2008 eau potable et assainissement :

Le Conseil Communautaire fixe le montant des surtaxes eau potable et assainissement pour 2008, perçues par le fermier, de la façon suivante :

<b>EAU POTABLE</b>	<b>Prix unitaire 2008</b>
Partie fixe	13.18€
Tranche 1 de 0 à 80 m <sup>3</sup>	Le mètre cube 0.02€
Tranche 2 de 81 à 200 m <sup>3</sup>	Le mètre cube 0.40€
Tranche 3 > 200 m <sup>3</sup>	Le mètre cube 0.45€
<b>ASSAINISSEMENT</b>	<b>Prix unitaire 2008</b>
Partie fixe	20.75€
Tranche 1 de 0 à 80 m <sup>3</sup>	Le mètre cube 0.03€
Tranche 2 de 81 à 200 m <sup>3</sup>	Le mètre cube 0.30€
Tranche 3 > 200 m <sup>3</sup>	Le mètre cube 0.38€

### PORTS FLUVIAUX

#### 5. Tarif 2008 des Ports Fluviaux :

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, définit les tarifs 2008 des ports fluviaux de la façon suivante :

##### Tarifs pour les appontements avec eau potable et électricité

Tarif/catégorie	1°cat 0 à 6,49 m	2°cat 6,5 à 7,99 m	3°cat 8 à 9,49 m	4°cat 9,5 à 10,99m	5°cat 11 à 12,99m	6°cat 13 à 14,99m	7°cat 15 à 17,99m	8°cat 18 à 24 m
ETE	574,96 €	713,90 €	858,05 €	1 028,90 €	1 246,27 €	1 523,44 €	1 813,74 €	2 423,23 €

Tarif/catégorie	1°cat 0 à 6,49 m	2°cat 6,5 à 7,99 m	3°cat 8 à 9,49 m	4°cat 9,5 à 10,99m	5°cat 11 à 12,99m	6°cat 13 à 14,99m	7°cat 15 à 17,99m	8°cat 18 à 24 m
HIVER	287,49 €	356,94 €	429,03 €	514,44 €	623,12 €	761,71 €	926,53 €	1 211,61 €

Tarif/catégorie	1°cat 0 à 6,49 m	2°cat 6,5 à 7,99 m	3°cat 8 à 9,49 m	4°cat 9,5 à 10,99m	5°cat 11 à 12,99m	6°cat 13 à 14,99m	7°cat 15 à 17,99m	8°cat 18 à 24 m
ANNEE	824,93 €	1 024,25 €	1 287,09 €	1 543,34 €	1 869,41 €	2 285,16 €	2 740,29 €	3 634,83 €

##### Tarifs passage avec eau potable et électricité

Catégorie	0 à 7.99 m	8 à 10.99 m	11 à 14.99 m	15 m et +
Escale journalière	21.50 €		29.50 €	Tarif été en fonction de la catégorie et de la durée du séjour

##### Tarifs ponton simplifié sans eau et sans électricité

Catégorie	0 à 7.99 m	8 à 10.99 m	11 à 14.99m
Escale journalière	12.50 €		17.50 €

## **6. Taxe ordures ménagères et connexion WIFI sur les ports fluviaux :**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'instaurer une taxe annuelle à ajouter à la redevance de base des appontements d'un montant de 30.00 € net pour l'année 2008, révisable, correspondant au paiement de la collecte des ordures ménagères et à la prochaine connexion WIFI.

## **MARCHES PUBLICS**

## **7. Reconstruction de la piscine au Grau du Roi – avenant n°1 lot 3 « charpente métallique et bois lamellé collé – protections solaires »**

Pour permettre la mise en place d'une trappe d'accès horizontale et de grilles pour le local de stockage avec fermeture par serrure en applique cylindrique, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité un avenant n°1 au lot 3 « charpente métallique et bois lamellé collé – protections solaires » avec la société LANDRAGIN, 30034 Nîmes modifiant le montant de la prestation de la façon suivante :

- Montant initial de base du marché :..... 330 000.00 € HT
- Plus value, objet de l'avenant n°1..... 3 806.00 € HT soit 4 551.98 € TTC
- Montant définitif du marché de base ..... 333 806.00 € HT soit 399 231.98 € TTC

## **8. Marché de fourniture de matériel d'éclairage public, mâts et lampes :**

Le Conseil Communautaire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, attribue, à l'unanimité, le marché à bons de commandes, avec seuils mini et maxi, pour la fourniture de matériel d'éclairage public, mâts et lampes, de la façon suivante :

- Lot n°1 « Fourniture et livraison de mâts » : Attribué à l'entreprise PETIT JEAN – 10121 SAINT ANDRE LES VERGERS - pour un montant mini de 106 185.00 € HT soit 126 997.26 € TTC et un montant maxi de 424 740.00 € HT soit 507 989.04 € TTC, d'une durée de 3 ans à compter du 01/02/2008.
- Lot n°2 « Fourniture et livraison de lampes » : Attribué à l'entreprise GDE DISTRIBUTION – 34400 LUNEL pour un montant mini de 30 767.25 € HT soit 36 797.63 € TTC et un montant maxi de 123 069.00 € HT soit 147 190.52 € TTC, d'une durée de 3 ans à compter du 01/02/2008.

## **9. Aménagement extérieur de la piscine du Grau du Roi :**

Afin d'aménager l'extérieur de la piscine intercommunale, le Conseil Communautaire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, attribue à l'unanimité, un marché décomposé en deux lots, de la façon suivante :

- Lot n°1 attribué à l'entreprise LEFEBVRE – 34400 LUNEL pour un montant de 195 349.40 € HT soit 233 637.88 € TTC.
- Lot n°2 attribué à l'entreprise MANIEBAT – 30230 BOUILLARGUES pour un montant de 23 443.90 € HT soit 28 038.90 € TTC.

## **10. Marché de fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale communautaire :**

Le Conseil Communautaire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, attribue le marché à bons de commandes, avec seuils mini et maxi, pour la fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale communautaire, composé de 12 lots, de la façon suivante :

- Lot 1 « Produits laitiers (Beurre – Œuf – Fromage) » attribué à l'entreprise DISTRISUD – 34118 FRONTIGNAN - pour un montant mini de 54 106.90 € HT soit 57 082.78 € TTC et un montant maxi de 108 213.87 € HT soit 114 165.63 € TTC, d'une durée de 3 ans.

- Lot 2 « Epicerie » attribué à l'entreprise POMONA EPISAVEURS – 84870 LORIOL DU COMTAT- pour un montant mini de 63 955.90 € HT soit 67 473.47 € TTC et un montant maxi de 127 911.90 € HT soit 134 947.05 € TTC, d'une durée de 3 ans.
- Lot 3 « Légumes 5<sup>ème</sup> gamme » déclaré infructueux
- Lot 4 « Légumes surgelés » analyse complémentaire demandée
- Lot 5 « Rôtis sous vide 5<sup>ème</sup> gamme » attribué à l'entreprise DAVIGEL – 13880 VELAUX- pour un montant mini de 31 913.90 € HT soit 33 669.16 € TTC et un montant maxi de 63 827.75 € HT soit 67 338.28 € TTC, d'une durée de 3 ans.
- Lot 6 « Viandes réfrigérées » attribué à l'entreprise DAVIGEL – 13880 VELAUX- pour un montant mini de 28 941.15 € HT soit 30 532.91 € TTC et un montant maxi de 57 883.00 € HT soit 61 066.56 € TTC, d'une durée de 3 ans.
- Lot 7 « Saucisserie » attribué à l'entreprise BRAKE – 69760 LIMONEST- pour un montant mini de 13 470.60 € HT soit 14 211.48 € TTC et un montant maxi de 26 941.25 € HT soit 28 423.02 € TTC, d'une durée de 3 ans.
- Lot 8 « Divers volailles surgelées » attribué à l'entreprise POMONA – 30900 NIMES- pour un montant mini de 51 942.50 € HT soit 54 799.34 € TTC et un montant maxi de 103 884.95 € T soit 109 598.62 € TTC, d'une durée de 3 ans.
- Lot 9 « Charcuterie » attribué à l'entreprise DISTRISUD – 34118 FRONTIGNAN - pour un montant mini de 10 792.25 € HT soit 11 385.82 € TTC et un montant maxi de 21 584.10 € HT soit 22 771.23 € TTC, d'une durée de 3 ans.
- Lot 10 « Produits surgelés à base de viande » attribué à l'entreprise POMONA – 30900 NIMES - pour un montant mini de 31 807.50 € HT soit 33 556.91 € TTC et un montant maxi de 63 615.10 € HT soit 67 113.93 € TTC, d'une durée de 3 ans.
- Lot 11 « Produits surgelés à base de poisson » analyse complémentaire demandée
- Lot 12 « Pâtisseries salées et sucrées surgelées » analyse complémentaire demandée

<b>INFORMATIONS DIVERSES</b>
------------------------------

**Mise en place de pieux dans le port de plaisance d'Aigues-Mortes**

Monsieur Le PRESIDENT informe le Conseil Communautaire du projet de mise en place de pieux dans le port d'Aigues-Mortes qui permettra d'augmenter la capacité d'accueil quai des remparts, ainsi que du chiffre d'affaire de la Régie.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30*

*Le Président*  
**René JEANNOT**